

Le présent registre, contenant

*huit*

feuilles, a été eté et paraphé par moi, président

le *deux*

décembre mil neuf cent et cinq.

*premier feu*

# Registre aux Actes de Mariage pour l'année 1906.

PROVINCE DE NAMUR - COMMUNE DE *Fronville*

L'an mil neuf cent et six, du mois de *janvier* le *dix septième* jour, N° 1  
à *huit* heures, pardevant moi *Henri Deltour, Echevin,*  
*remplacé par le Bourgmestre absent,*  
faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de *Fronville*  
sont comparus en séance publique, en la maison communale :

*Ovide-Adolphe Prosper Wearot, célibataire*  
né à *Hour, province de Namur* âgé de *vingt-sept* ans,

profession de *cultivateur* domicilié à *Fonx, province de Namur*  
fils *major* de *Léon Ernest Wearot, cultivateur, demeurant*  
à *Hour, ménage, domicilié en dernier lieu à Hour.*

Et *Marie Chèrese-Joseph Godelaine, célibataire*  
âgée de *vingt-six* ans,

née à *Sissenne, commune de Soy, province de Luxembourg*  
profession *aucune*, domiciliée à *Deulin, annexé de Fronville*  
fille *major* de *Jean-François-Joseph Godelaine, cultivateur, domicilié*  
en dernier lieu à *Deulin* et de *Marie-Françoise-Joseph Grichet,*  
*sans profession, domiciliée au dit Deulin*

Lesquels m'ayant requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, j'ai d'abord donné lecture des pièces suivantes qui, dûment paraphées, resteront ci-annexées :

1° D'un acte de naissance de *Ovide-Adolphe-Prospere Wearot,*  
constatant qu'il est né à *Hour* le *vingt-neuf* août mil-  
*huit-cent-soixante-huit.*

2° De l'acte de naissance de *Marie Chèrese-Joseph Godelaine*  
constatant qu'elle est née à *Sissenne*, section de *Soy*, le  
*quinze* mars mil huit cent soixante dix-neuf.

3° D'un certificat de l'Officier de l'état civil de la commune  
de *Fonx*, constatant que le mariage projeté a été  
publié le *dimanche, sept* janvier mil neuf cent et six  
qu'il n'y a pas été fait opposition.

4° D'un acte inscrit au registre des publications de  
mariage de la commune de *Fronville* constatant que  
le dit mariage a été publié le *dimanche sept* janvier  
présent mois.

5° D'un certificat délivré par le Gouverneur de la province  
de *Namur*, le *vingt-sept* décembre mil neuf cent et cinq,  
constatant que *Ovide-Adolphe-Prospere Wearot* a  
satisfait à la loi sur la milice nationale.

6° Et finalement du Chapitre six du titre cinq du Code  
civil intitulé : *DU mariage.*

Après cette lecture, *Léon Ernest Wearot, ici présent,* a  
dûment donné son consentement au mariage de son fils, et  
a déclaré en outre que son épouse *Marie-Henriette-Euphémie Houry*  
est décédée.



*img adm. Hottin - via Encodages Wallonia asbl - mars 2014*

*?*



Marie-Françoise-Joseph Godelaine, ici-présente, a déclaré donner son consentement au mariage de sa fille; elle a déclaré en outre que son époux François-Joseph Godelaine est décédé.

J'ai demandé ensuite au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux m'ayant répondu affirmativement et aucune opposition ne m'ayant été signifiée, j'ai déclaré au nom de la loi que Ovide-Adolphe Prosper Marot et Marie-Cherise-Joseph Godelaine sont unis en mariage. Les nouveaux époux ont déclaré qu'aucun contrat de mariage n'a été passé entre eux

Le tout en présence de Joseph Marot \_\_\_\_\_  
âgé de vingt-cinq ans, cultivateur \_\_\_\_\_, demeurant  
à Wissous, fin du futur \_\_\_\_\_  
De Sylva Marot \_\_\_\_\_  
âgé de vingt-neuf ans, cultivateur \_\_\_\_\_, demeurant  
à Wissous, fin du futur \_\_\_\_\_  
De Jules Godelaine \_\_\_\_\_  
âgé de vingt-et-un ans, cultivateur \_\_\_\_\_, demeurant  
à Seubigny, fin de la future \_\_\_\_\_  
Et de Jules Heelchier \_\_\_\_\_  
âgé de vingt-six ans, négoceant \_\_\_\_\_, demeurant  
à Tronville, beau-père de la future \_\_\_\_\_  
De tout quoi j'ai rédigé le présent acte dont il a été donné lecture aux parties et aux témoins, lesquels ont signé avec moi.

Ovide Marot \_\_\_\_\_ H. Delcourt  
Cherise Godelaine \_\_\_\_\_  
Joseph Marot \_\_\_\_\_ François Godelaine  
Sylva Marot \_\_\_\_\_ Jules Godelaine  
\_\_\_\_\_ H. Heelchier